ZONE SALEMATA

Les limites de cette zone sont définies par :

- Au Nord, par la route Salémata - Oubadji
- Au Sud, par la frontière avec la Guinée
- A l'Ouest, par la piste Ebarak - Youkounkoun
- A l'Est, par la route Dar Salam - Dakatéli

Les limites de la zone tampon sont définies par :

- Au Nord, le fleuve Gambie. Au-delà de ce fleuve se trouve le parc du Niokolo-Koba, site du patrimoine mondial
- Au Sud, par la frontière avec la Guinée
- A l'Ouest, par la rivière Mithiou
- A l'Est, par la rivière Diarra

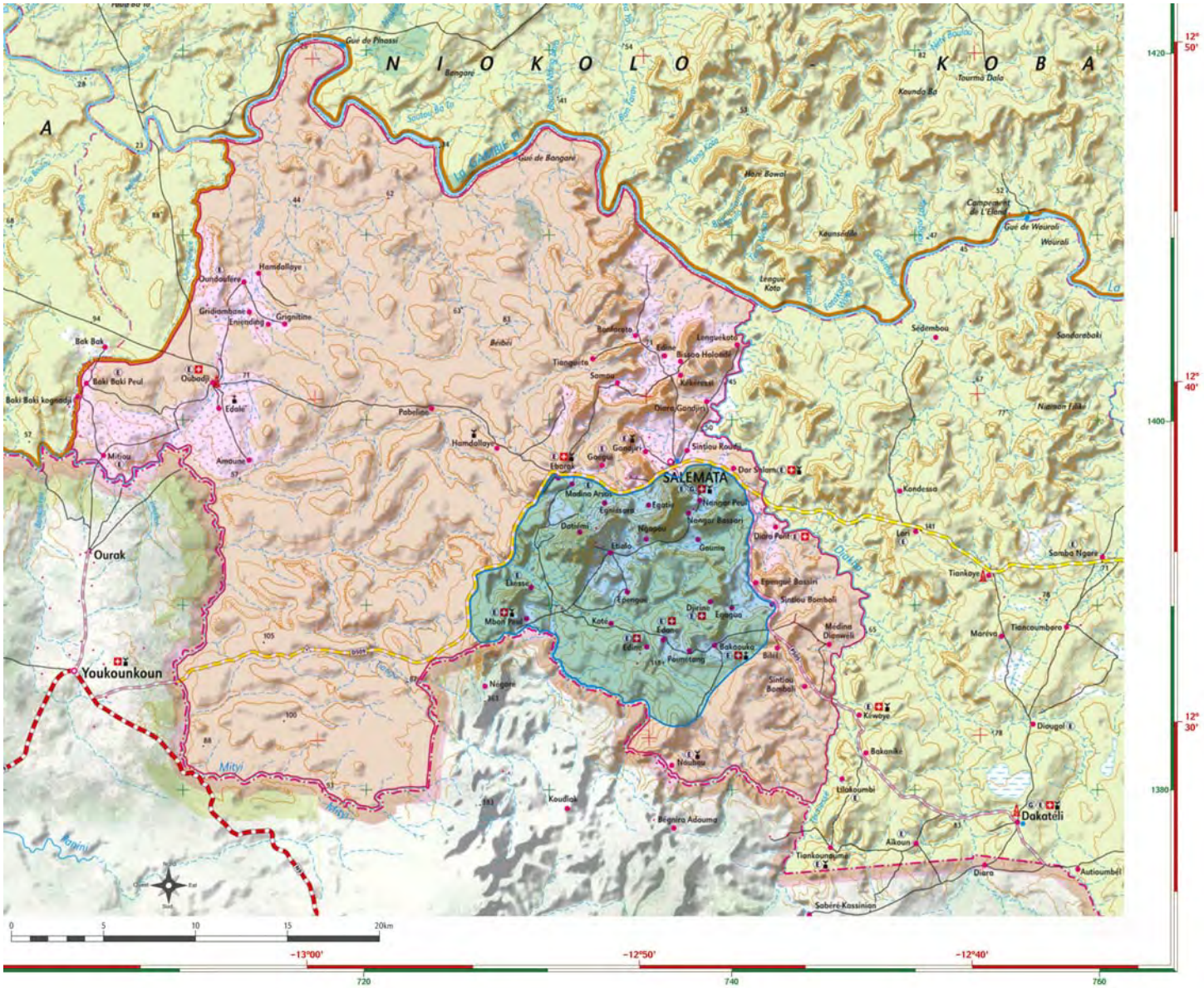

carte 4. Localisation et limites du paysage de Salémata et de sa zone tampon
Carte réalisée d'après la carte au 1/200000 de l'IGN-Paris / DTGC-Sénégal de 2005

ZONE BANDAFASSI

Les limites de cette zone sont définies par :

- Les limites de l'ensemble montagneux dans sa totalité, la cassure entre plaine et montagne étant franche dans le paysage

Les limites de la zone tampon sont définies par : Au Nord, par la rivière Samal

- Au Sud, par la rivière coulant au sud de Wountougoure
- A l'Ouest, par la rivière de Thiokoye
- A l'Est, par la rivière de Sily

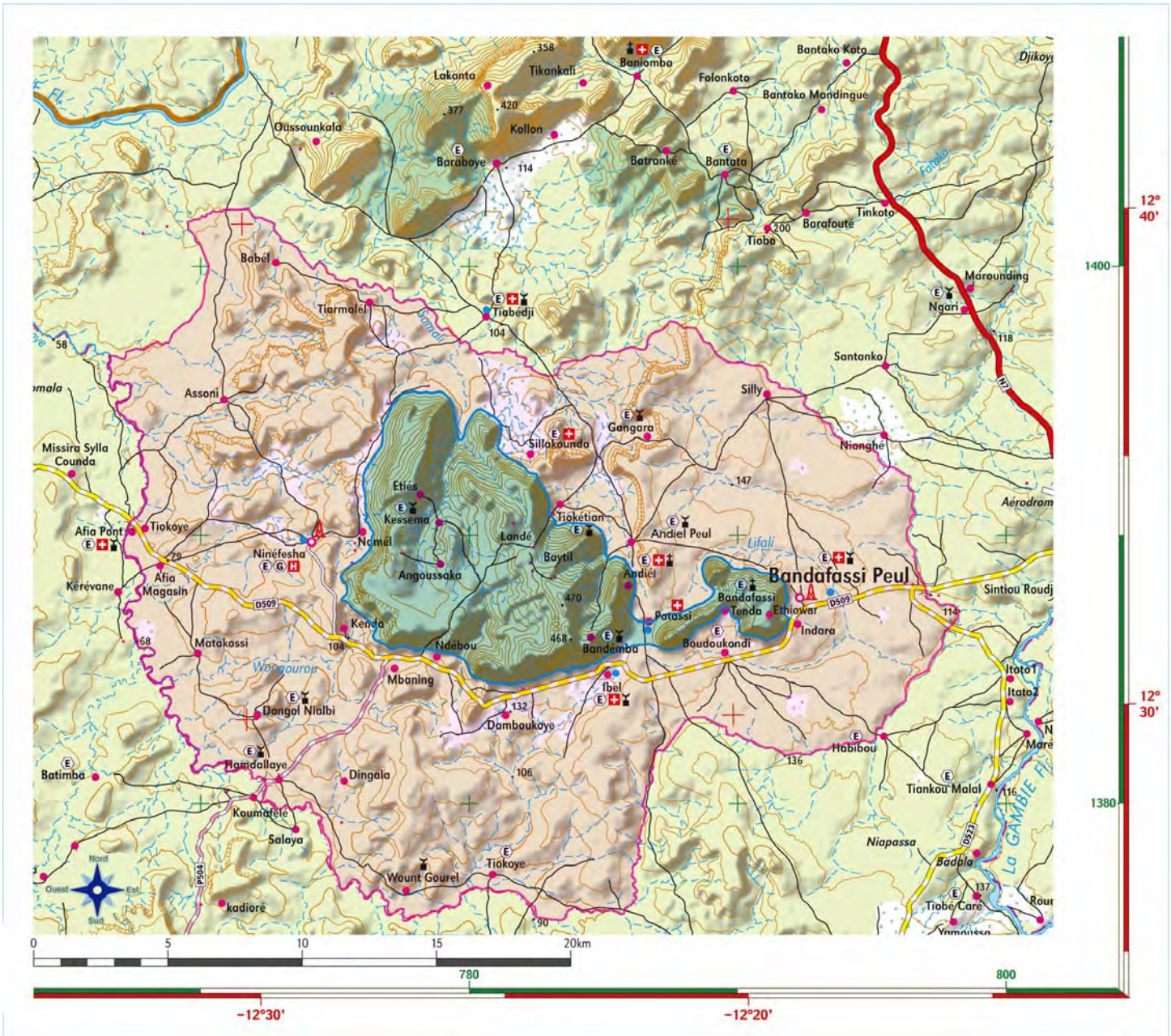

carte 6. *Localisation et limites du paysage de Bandafassi et de sa zone tampon*
Carte réalisée d'après la carte au 1/200000 de l'IGN-Paris / DTGC-Sénégal de 2005

ZONE DINDEFLLO

Les limites de cette zone sont définies par :

- Au Nord, par la base de la montagne
- Au Sud-Est, par la rivière qui descend du plateau vers Ségou
- Au Sud, par la limite des zones cultivées par les villages de Nandoumari, Mboulaye, Dandé et Afia
- A l'Ouest, par la base de la montagne
- A l'Est, par la base de la montagne

Les limites de la zone tampon sont définies par :

- Au Nord, par la rivière qui lie Tiokoye et Ségou
- Au Sud, par la frontière avec la Guinée
- A l'Ouest, par la frontière avec la Guinée
- A l'Est, par la route Ségou - Gadalougué

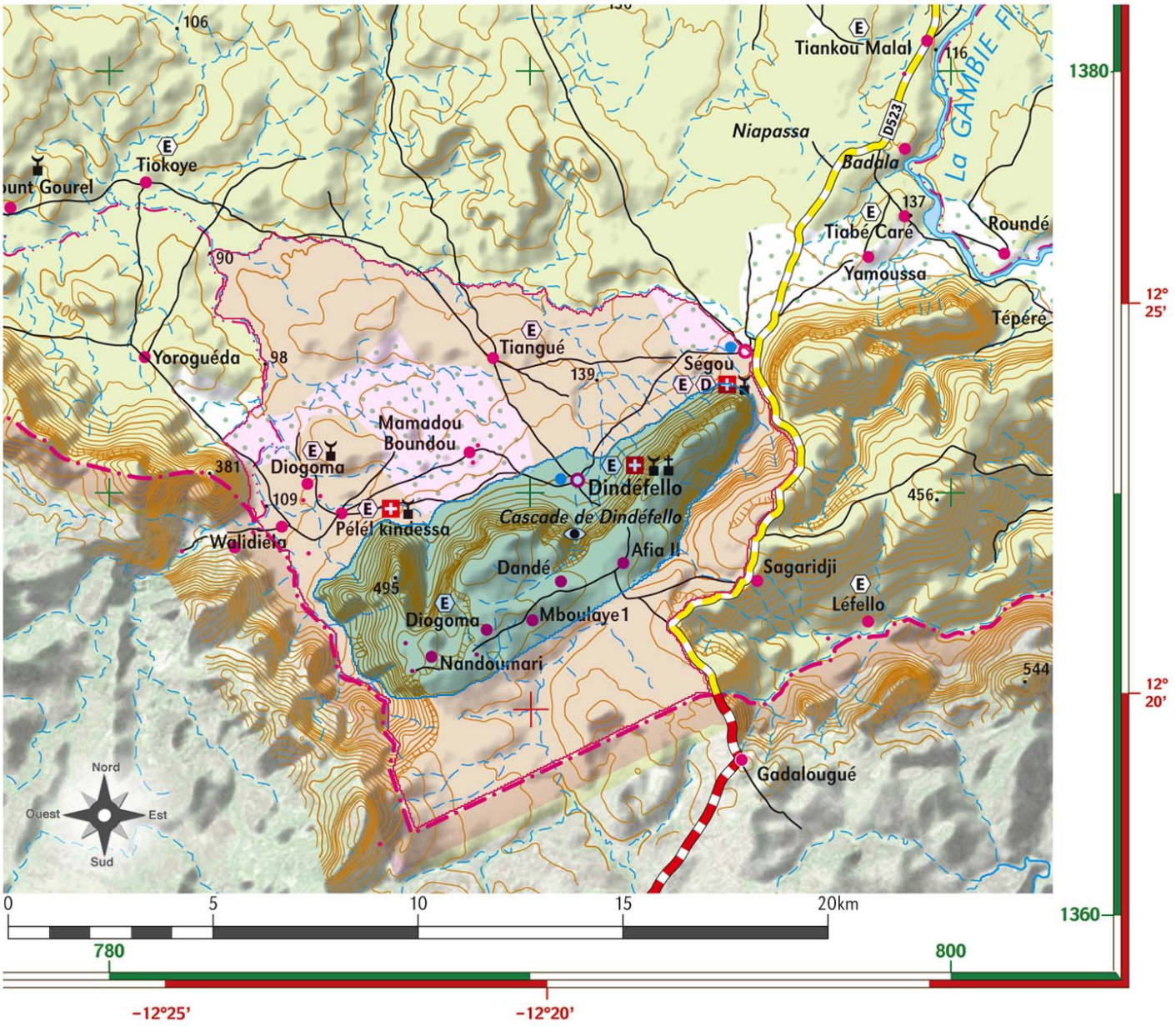

carte 8. Localisation et limites du paysage de Dindéfello et de sa zone tampon
Carte réalisée d'après la carte au 1/200000 de l'IGN-Paris / DTGC-Sénégal de 2005